



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 Mars, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS - ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU - HANRAS - MOREIRA - PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BODINEAU
Monsieur BABAYOU
Monsieur CELAN
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur QUINTANO
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO
Madame BETTON à Madame BINET

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUSSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUSSEAU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/1/4.
 Réf 7.1.2

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur PROUILHAC délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 485 872,09		292 961,87		11 778 833,96
Opérations de l'exercice 2024	30 023 544,27	33 285 616,69	1 846 661,23	1 285 062,99	31 870 205,50	34 570 679,68
Totaux	30 023 544,27	44 771 488,78	1 846 661,23	1 578 024,86	31 870 205,50	46 349 513,64
Résultat de clôture		14 747 944,51	268 636,37			14 479 308,14
Restes à réaliser			2 719 254,21		2 719 254,21	
Totaux cumulés	30 023 544,27	44 771 488,78	4 565 915,44	1 578 024,86	34 589 459,71	46 349 513,64
Résultats définitifs		14 747 944,51	2 987 890,58			11 760 053,93

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix POUR (Monsieur DUCOUT ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur ZGAINSKI et Madame MOREIRA),

- **Adopte** le compte administratif 2024 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,
 Michèle BOUSSEAU



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 1/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 1/04/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.